

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 13 mars 2023 Date d'affichage : 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS),

Secrétaire de séance : Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-017

BUDGET PRINCIPAL 2023

- Vote du budget primitif

Le rapporteur, Monsieur François PARIS, adjoint aux finances, indique que le budget primitif du budget principal 2023 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 755 402,63 €

Recettes : 2 755 402,63 €

Investissement :

Dépenses : 1 641 233,38 €

Recettes : 1 641 233,38 €

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE le budget principal 2023 tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 mars 2023

Le Maire,
Jacques ZIRNHELT



Télétransmis en Sous-préfecture le : 22 MARS 2023
Affiché le : 22 MARS 2023

La Secrétaire de Séance,
Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

